



22 JUL. 2014

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n°2014429PDG
Portant délégation de signature

Le Président directeur général de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu le décret du 14 septembre 2012 portant nomination de M. Edward JOSSA, Président directeur générale de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article unique : Délégation spécifique est donnée à Monsieur Christophe JACQUES, chef de service à l'antenne corse de la délégation régionale de l'ASP Corse-Provence-Alpes-Côte d'Azur, à l'effet de signer, au nom du Président directeur général, les documents relatifs à l'offre de service faite par l'ASP à la Collectivité Territoriale de Corse dans le cadre de l'appel d'offres émis par cette dernière le 11 juillet 2014 pour un marché de prestations techniques, administratives et financières pour la gestion et le versement des aides aux employeurs d'apprentis relevant de l'enseignement supérieur.

Original : DR Corse-PACA

Ampliation :
Agent comptable

Copies:
Président directeur général
M. Christophe JACQUES
DFJL
DIREPS
DRH

Edward JOSSA